

SERRIS, le 02/09/2012

AUX PARENTS D'ELEVES

SERVICE ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

SECTEUR ENSEIGNEMENT

<u>Affaire suivie par</u> : Claude HUMBERT Nos réf. : DG/GL/DA/CH/NP/066115

COURRIER D'INFORMATION

« INSCRIPTION AUX ETUDES SURVEILLEES » EN ECOLE ELEMENTAIRE

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe par la présente des modalités d'inscription aux Etudes Surveillées dans les écoles élémentaires.

L'inscription à cette prestation est <u>obligatoire</u> et se réalise <u>trimestriellement</u>. La fiche d'inscription est à remettre au service Maélis avant le 19 septembre 2012 pour le premier trimestre de l'année scolaire 2012-2013.

Ceci implique qu'une inscription devra être effectuée avant le début du trimestre concerné afin de permettre à tous les enfants serrissiens de recevoir un encadrement de qualité.

Les familles ont le choix entre deux forfaits qui sont :

- Une fréquentation pour 4 soirs par semaine
- Une fréquentation pour 2 soirs par semaine à jours fixes

La facturation devient donc un forfait trimestriel et s'élève pour les périodes :

• 1er trimestre : du lundi 1er octobre au vendredi 21 décembre 2012 = 40 soirs

4 soirs : 53.20 euros et 2 soirs : 26.60 euros

• 2^{eme} trimestre : du <u>lundi 7 janvier au vendredi 29 mars 2013</u> = 40 soirs

4 soirs : 53.20 euros et 2 soirs : 26.60 euros

• 3^{eme} trimestre : du <u>mardi 2 avril au vendredi 28 juin 2013</u> = 42 soirs

4 soirs : 55.86 euros et 2 soirs : 27.93 euros

Les enseignants accepteront uniquement les enfants inscrits auprès du service Maëlis qui reste à votre disposition aux horaires habituels de la mairie pour toutes informations complémentaires.

Vous trouverez ci-joint le règlement intérieur et la feuille d'inscription vous permettant de faire les démarches nécessaires pour le 1^{er} trimestre de cette année scolaire 2012/2013.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations respectueuses.

Le Maire adjoint chargée de l'Enseignement

Inscription jusqu'au 19 SEPTEMBRE 2012 Au service Maélis – Hôtel de ville

PERIODE DU LUNDI 1 $^{\text{ER}}$ OCTOBRE AU VENDREDI 21 DECEMBRE 2012 $1^{\text{er}} \ trimestre$

SERVICE ENFANCE ENSEIGNEMENT © 01.60.43.52.26 (Un imprimé par enfant)

L'inscription aux études surveillées est trimestrielle et une facturation forfaitaire.	I
NOM DU RESPONSABLE (pour l'établissement de la facture) :	Mme
Mme / M. NOM:	(4
N° de badge	
ENFANT :	
NOM :	
Date de naissance :	Date Signa
Ecole :	1
Classe fréquentée 2012/2013 :	
CHOIX DU FORFAIT	
Forfait 4 soirs par semaine :	
Forfait 2 soirs par semaine au choix mais fixe :	"Con libert
Lundi 🦳 mardi 🦳 jeudi 🦳 vendredi 🦳	nuop

	:
	÷
	÷
	:
	:
	:
	:
	3
	÷
	:
	:
	:
	:
	•
	÷
	:
	:
	:
	:
	:
	÷
	:
	:
	:
	:
	:
	٠
	:
	:
	:
Q	ע
-	
Έ	5
Š	5
<u>Grain</u>	מומ
lloroi.	פופו
المتوااد	פוני
i allerai	allaid.
in allored	יר מווכו או
ot allordi	
in at allerai	כ כר מווכו או
Š	וו כי כר מווכו או
Š	מוו כ כר מווכו או
taire et allerei	נמוו כי כר מווכו או
Š	וונטוו כי כר מווכו או
Š	כוונמון כי כי מווכן או
Š	וכוונמון כי כר מווכו או
Š	וווכווונטוו כיכר מווכו או
Š	ווווכווומוו כ כר מווכו או
Š	שווווכוונמוו כ כר מווכו או
Š	: מוווווכווומוו כ כר מווכו או
Š	ם מוווווכוונמוו כ כר מווכו או
Š	ווכ מוווווכווומוו כ כר מווכו או
Š	וווכ מווווכוונטוו כ כר מווכו או
Š	לוווני מווווכוונמוו כיכר מווכו או
Š	מוווכ מווווכוונמוו כיכר מווכו או
ógimo alimontairo	באוווב שוווובוונשוו כיכר שווכו או
Š	ועכאוווים מווווובווונמוו כי כר מווכו או
ógimo alimontairo	
ógimo alimontairo	עכאוווע מוווועוועווע ער מווען או
ógimo alimontairo	עכאוווים מוווויםוויםווים כר מווכו או

PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'URGENCE ET AUTORISÉE À VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT (SI AUTRE QUE RESPONSABLES 1 ET 2)

Mme / M. NOM:

L'INSCRIPTION AUX ETUDES SURVEILLEES VAUT ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE LE 18 JUIN 2012.

 "Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous avez le droit d'exercer un pouvoir d'accès et de rectification des données vous concernant. Pour exercer ce droit, contactez le service Maëlis"